



UNIVERSITE DE LILLE
FACULTE DE MEDECINE HENRI WAREMBOURG
Année 2023

THESE POUR LE DIPLOME D'ETAT
DE DOCTEUR EN MEDECINE

**Usage des moyens de communication numérique des
médecins généralistes : étude quantitative menée auprès
des médecins généralistes installés dans le Nord-Pas-de-
Calais**

Présentée et soutenue publiquement le 19/01/2023

Par Alan AJOODHA

JURY

Président :

Monsieur le Professeur Olivier COTTENCIN

Asseseurs :

Monsieur le Docteur Nassir MESSAADI

Directeur de thèse :

Monsieur le Docteur Wassil MESSAADI

Avertissement

La Faculté n'entend donner aucune approbation aux opinions émises dans les thèses : celles-ci sont propres à leurs auteurs.

Sigles

ANS	Agence du Numérique en Santé
ARS	Agence Régionale de Santé
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CNOM	Conseil National de l'Ordre des Médecins
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
GSC	Groupement de Coopération Sanitaire
LIL	Loi Informatique et Libertés
MSP	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
ROSP	Rémunération sur Objectif de Santé Publique
MSS	Messagerie Sécurisée de Santé
PGSSI-S	Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information de Santé
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données

Sommaire

Avertissement.....	2
Sigles.....	3
Sommaire	4
Résumé	5
Introduction.....	6
1. Introduction générale.....	6
2. Objectif	10
Matériel et méthodes	11
1. Population de l'étude.....	11
2. Questionnaire	11
Résultats.....	12
1. Description des médecins à l'inclusion	12
2. Résultats	12
Discussion	24
1. Discussion des résultats.....	24
2. Discussion de la méthode	26
3. Perspectives.....	27
Conclusion.....	28
Références	29
Annexes.....	31

Résumé

Introduction :

Avec l'entrée en application du RGPD, les médecins généralistes sont dans l'obligation de sécuriser leurs échanges. Pour ce faire, des messageries sécurisées de santé (ci-après « MSS ») ont été développées. L'objectif de cette étude est de connaître l'usage des moyens de communication numérique des médecins généralistes.

Matériel et Méthodes :

Une étude quantitative a été menée avec réalisation de 50 entretiens directifs sous la forme d'un questionnaire sur une période de 3 mois du 01/07 au 30/09/22 auprès des médecins généralistes libéraux installés dans le Nord-Pas-de-Calais

Résultats :

La majorité des médecins ont une messagerie sécurisée de santé, toutefois ils ne s'en servent principalement qu'à des fins de réception. Les médecins continuent d'utiliser des moyens de messagerie non sécurisée bien qu'ils aient majoritairement connaissance des obligations en matière de sécurisation des échanges.

Conclusion :

Il apparaît que les médecins transposent dans leur pratique professionnelle les usages de leur vie personnelle. Si l'on souhaite favoriser l'adoption des MSS, il est nécessaire d'accompagner les médecins dans le changement de leurs habitudes. Par ailleurs, il paraît important de faciliter l'adoption des MSS en les intégrant davantage avec les solutions déjà utilisées par les médecins.

Introduction

1. Introduction générale

« Il n'y a pas de médecine sans confiance, de confiance sans confiance, de confiance sans secret. » Louis Portes

Le secret médical est un élément essentiel de la médecine. Ainsi en France, dès 1810, le législateur a protégé le secret médical et sanctionné sa violation [1].

Le médecin est donc tenu de garder pour lui les confidences et les découvertes qu'il a obtenues dans le cadre de sa pratique. La violation du secret médical est caractérisée par la volonté du professionnel tenu au secret, de le révéler, avec ou sans intention de nuire. L'infraction écarte donc la révélation du fait d'une négligence.

Ces limitations du secret médical ne se retrouvent pas dans le Règlement général sur la protection des données (ci-après "RGPD") et la Loi Informatique et Libertés (ci-après "LIL"). Ces dispositifs législatifs imposent aux médecins des obligations plus fortes et plus précises concernant la protection des données personnelles de leurs patients.

Le RGPD définit une donnée personnelle comme « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable » c'est-à-dire une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement [2].

En pratique, il peut donc s'agir de données comme le nom, prénom, d'informations sur la vie personnelle du patient, sa couverture sociale, son numéro de sécurité sociale ou d'informations relatives à sa santé [3]. Ces dernières sont considérées comme des données sensibles et font ainsi l'objet d'un encadrement renforcé [4].

Historiquement en droit français, les données de santé n'étaient pas spécifiquement protégées mais la directive 95/46/CE reconnaissait déjà leur caractère particulier [5].

Toutefois, à partir de 2002, le législateur est venu protéger le droit du patient au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant [6]. Il a ensuite en 2004 interdit en principe et du fait de leur sensibilité, le traitement de certaines “catégories particulières de données” [7]. Ces données sont celles faisant apparaître les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques, religieuses, l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de la personne. Cette interdiction présente toutefois quelques exceptions notamment le consentement explicite de la personne, les traitements nécessaires à la sauvegarde de la vie humaine, les traitements nécessaires aux fins de la médecine préventive, des diagnostics médicaux, de l'administration de soins ou de traitements, ou de la gestion de services de santé et mis en œuvre par un membre d'une profession de santé, ou par une autre personne à laquelle s'impose en raison de ses fonctions l'obligation de secret professionnel [7].

Lorsque le traitement est autorisé, il doit toutefois respecter les cinq grands principes des règles de protections des données personnelles :

- les données doivent être collectées en vue d'une finalité déterminée et légitime;
- elles doivent être pertinentes et nécessaires au regard de la finalité déterminée;
- elles doivent être conservées selon une durée précise définie par le responsable de traitement au terme de laquelle elles doivent être supprimées.
- les droits des personnes doivent être respectés;
- le responsable de traitement doit également prendre des mesures appropriées pour garantir la sécurité des données [8].

Ce dernier point est particulièrement important, il implique que les médecins doivent prendre les mesures nécessaires afin de protéger les données de leurs patients. Ils doivent ainsi sécuriser leurs cabinets et leurs dossiers papier, utiliser un poste de travail et des logiciels sécurisés, etc. Dans le cas contraire, leur responsabilité sur le fondement du droit des données personnelles pourrait être engagée [9].

Or s'il semble relativement facile de sécuriser ses locaux ou son poste de travail, il en est différemment des traitements de données qui peuvent être opérés depuis certains logiciels. Les moyens de communication numérique sont un cas d'exemple dans la

mesure où les médecins sont amenés à recevoir et communiquer un grand nombre de données, notamment sensibles avec d'autres professionnels de santé ou paramédicaux mais aussi avec leurs patients.

Les moyens de communication numérique constituent une évolution des télécommunications causée par la convergence des technologies des télécommunications, de l'informatique et des multimédias. Cette convergence résulte de la numérisation de toutes les formes de signaux [10].

Ces échanges de données devraient être effectués de manière sécurisée pour répondre aux obligations du RGPD. A cette fin, des messageries sécurisées de santé ont été développées. Pourtant, tous les échanges ne sont pas encore effectués à l'aide de celles-ci [11].

D'ailleurs dans la pratique quotidienne des médecins, on peut observer que ces communications se font régulièrement via des solutions grand public à priori non sécurisées comme Gmail, whatsapp, etc. [12].

Une MSS est un canal qui permet l'échange sécurisé d'informations entre professionnels de santé et patients par courrier électronique [13].

Elle diffère des messageries classiques (Gmail, Whatsapp...) car elle possède des systèmes avancés de protection de la donnée et la certification Hébergeur de données de santé délivrée par l'Agence du numérique en santé [14].

Le système de messagerie sécurisée de santé appelé MSSanté est un espace de confiance dématérialisé au sein duquel les professionnels de santé peuvent s'échanger de façon sécurisée les données de santé de leurs patients [15]. L'ensemble des professionnels habilités à échanger des données de santé sont recensés au sein de l'Annuaire Santé.

L'espace de confiance MSSanté est un système :

- **décentralisé** : il est possible d'accéder aux services de la MSSanté via de multiples opérateurs : établissements de santé publics ou privés, opérateurs industriels, groupements de coopération sanitaire (GCS);

- **interopérable** : l'ensemble des messageries existantes permettent une communication entre-elles;
- **sécurisé.**

A terme, l'ensemble des messageries de santé existantes ont vocation à intégrer l'Espace de Confiance MSSanté au sein duquel les professionnels de santé pourront échanger de manière sécurisée [16].

Ces MSS ne sont pas nouvelles, Apicrypt, MSS la plus utilisée (93 000 utilisateurs) a été créée en 1995 par APICEM et une version 2 est disponible depuis 2019 permettant la compatibilité avec les MSS de l'espace de confiance MSSanté. APICEM a également lancé le service de messagerie instantanée Miss, permettant aux professionnels de santé abonnés à Apicrypt de s'envoyer des messages sécurisés de façon instantanée au sujet d'un patient [17].

Les ordres de santé ont aussi lancé leur propre messagerie en 2013 Mailiz, qui a l'avantage d'être gratuite [18].

Ces deux messageries sont toutefois uniquement réservées à l'usage des professionnels de santé.

D'autres MSS permettent néanmoins de communiquer, envoyer des documents de manière sécurisée, directement au patient via des plateformes sécurisées. C'est notamment le cas de Lifen créé en 2015.

Nous posons l'hypothèse que les médecins généralistes ont une MSS mais qu'elle n'est pas leur outil principal de communication.

2. Objectif

Notre objectif est de connaître l'usage des moyens de communication numérique des médecins généralistes. Nous chercherons également à comprendre pour quelles raisons, l'usage de la messagerie sécurisée de santé n'est pas systématique chez les médecins.

Comment les médecins généralistes communiquent-ils entre eux et avec leurs patients ?

Matériel et méthodes

1. Population de l'étude

Il s'agit d'une étude descriptive transversale réalisée auprès des médecins généralistes libéraux de la région Hauts-de-France.

Les données seront recueillies sur une période de 3 mois, du 1er juillet au 30 septembre 2022.

Nous nous sommes fixés comme objectif pour cette étude de réaliser une cinquantaine d'entretiens sous la forme d'un questionnaire. Nous avons estimé qu'il serait plus approprié de réaliser des entretiens directifs afin d'apporter de meilleures explications aux personnes interrogées et d'avoir des réponses concrètes.

Pour la constitution de l'échantillon, nous prévoyons d'appeler des médecins généralistes installés dans le Nord-Pas-de-Calais à partir de l'annuaire afin de demander s'ils acceptent d'être interrogés et ainsi de convenir d'un rendez-vous.

2. Questionnaire

Notre questionnaire se décompose en 4 parties.

La première partie se rapporte aux moyens de communication électronique utilisés par les médecins. La deuxième s'intéresse à leurs connaissances de leurs obligations en matière de communication et de sécurité des données. La troisième partie s'intéresse spécifiquement à l'usage des MSS et enfin une quatrième partie permettra de recueillir diverses informations relatives aux médecins interrogés.

Résultats

1. Description des médecins à l'inclusion

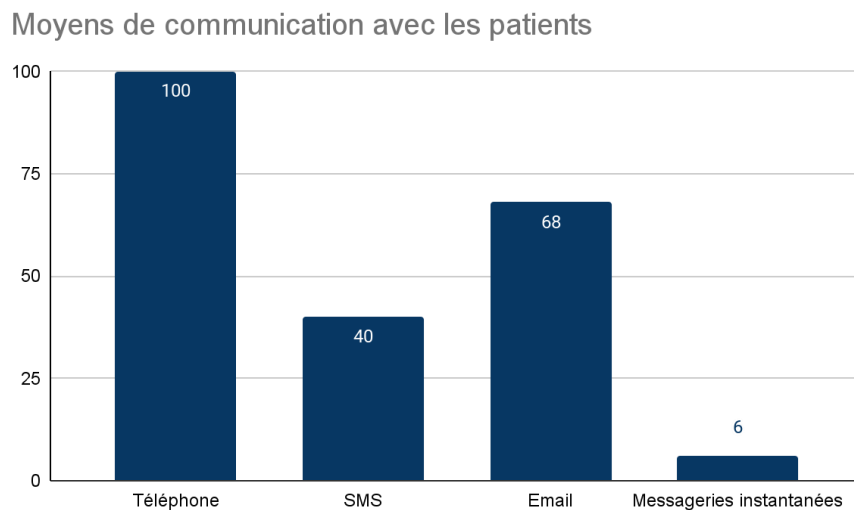
A la fin de cette période de recueil, 50 entretiens ont été réalisés.

Le tableau suivant montre les caractéristiques de l'échantillon.

Sexe	Tranche d'âge	Mode d'exercice	Milieu d'exercice
Homme : 29	< à 35 ans : 14	Seul : 13	Rural : 15
	35 à 45 ans : 9	En groupe : 20	Urbain : 35
Femme : 21	45 à 55 ans : 10	En MSP : 17	
	> à 55 ans : 17		

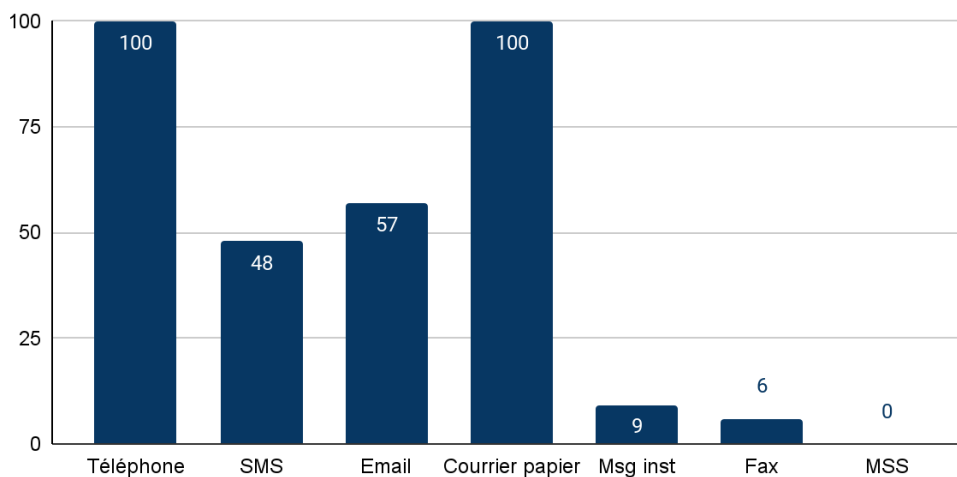
2. Résultats

- Question 1 : Hors consultation, par quel moyen communiquez-vous avec les patients ?



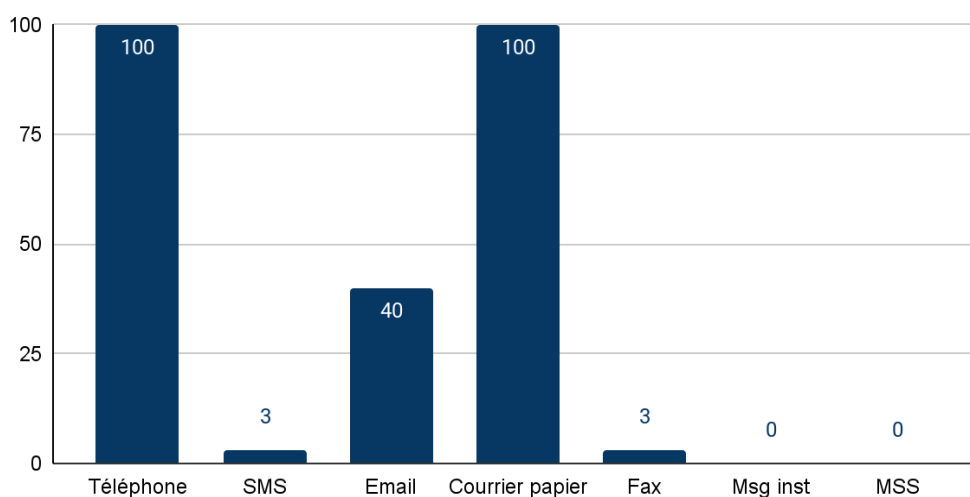
- Question 2 : Par quel moyen communiquez-vous avec les professionnels de santé libéraux ?

Moyens de communication avec les professionnels de santé libéraux



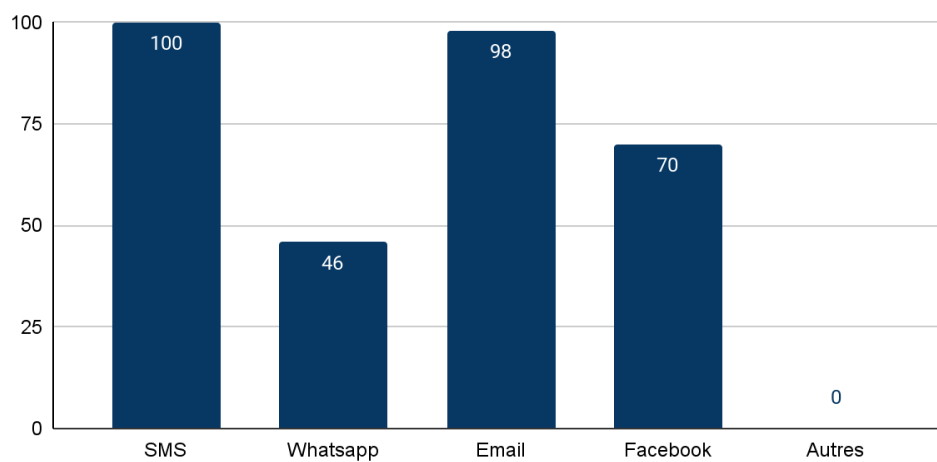
- Question 3 : Par quel moyen communiquez-vous avec les professionnels de santé hospitalier ?

Moyens de communications avec les professionnels de santé hospitaliers



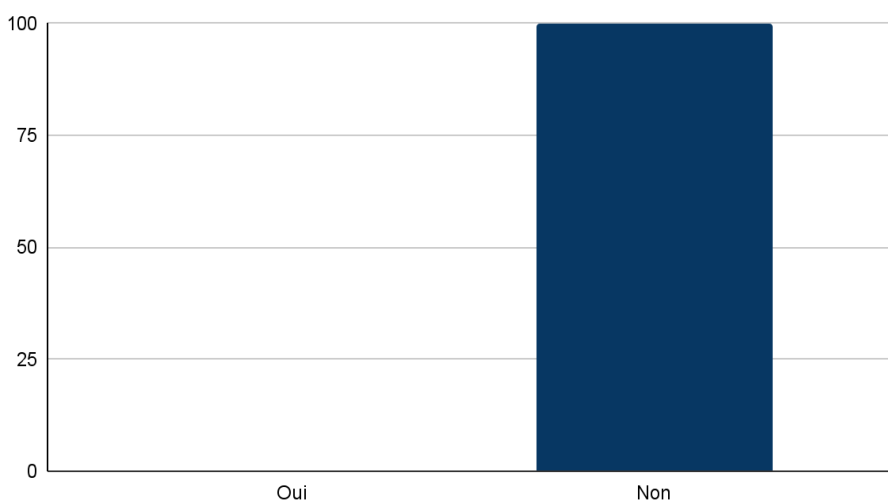
- Question 4 : Dans votre vie quotidienne et personnelle, quel type de messagerie utilisez-vous afin de recevoir ou envoyer des messages ?

Dans votre vie quotidienne et personnelle, quel type de messagerie utilisez-vous ?



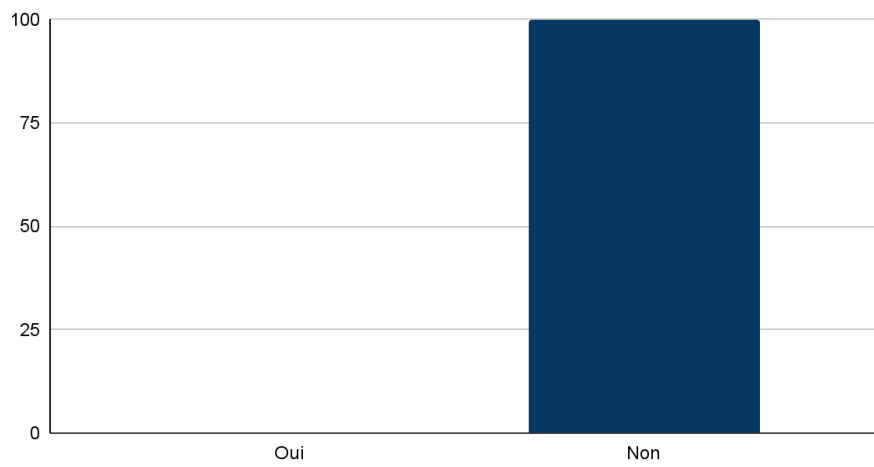
- Question 5 : Connaissez-vous précisément et concrètement les mesures du règlement général sur la protection des données ?

Connaissez vous précisément les mesures du RGPD



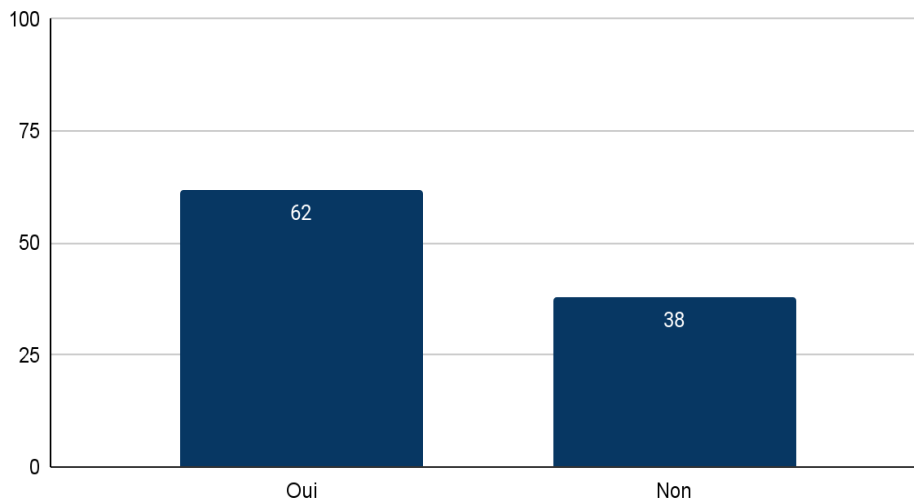
- Question 6 : Pensez-vous respecter ces obligations ?

Médecins considérant respecter les obligations du RGPD



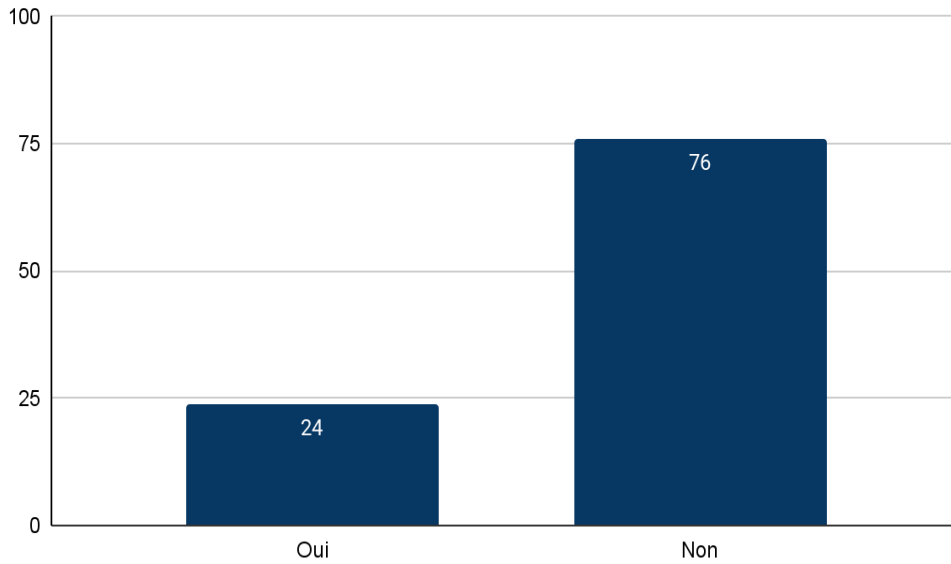
- Question 7 : Connaissez-vous les obligations en matière de communication et de sécurité des données ?

Connaissez vous les obligations en matière de communication et de sécurité ?



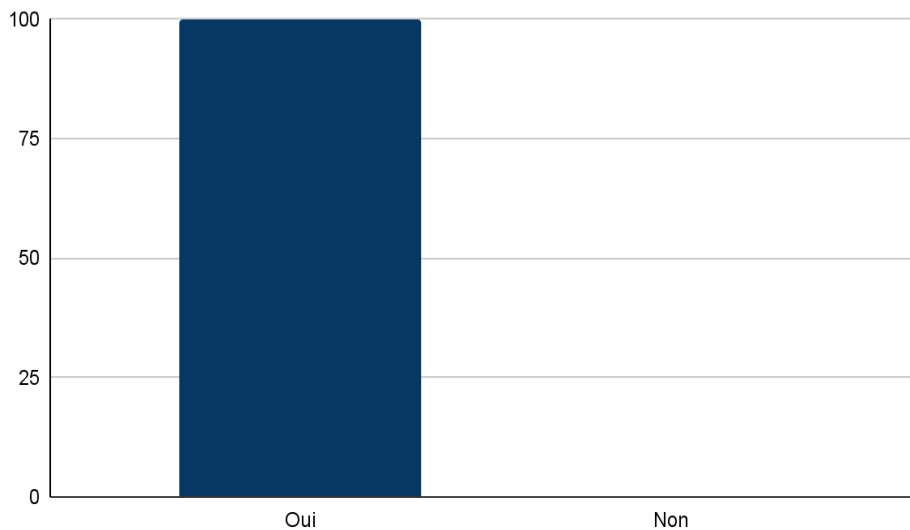
- Question 8 : Pensez-vous respecter ces obligations ?

Pensez vous respecter ces obligations ?



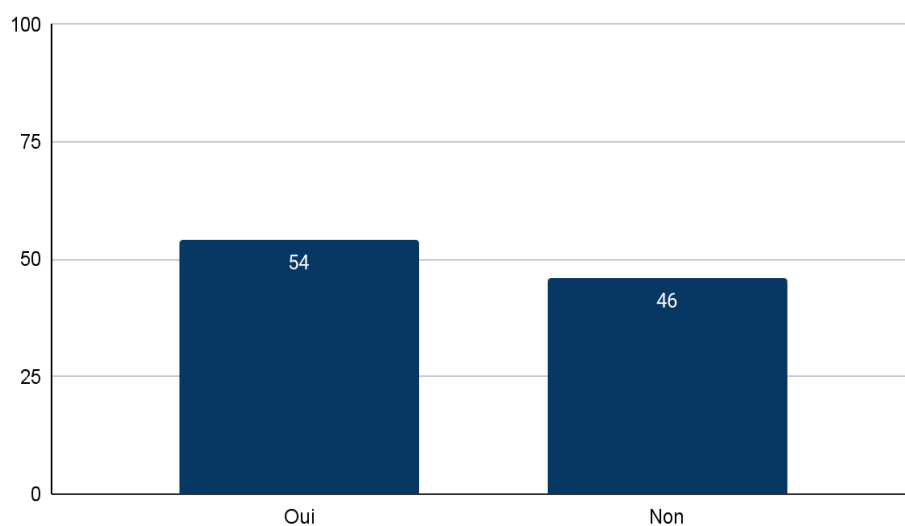
- Question 9 : Avez-vous entendu parler des messageries sécurisées de santé?

Avez vous entendu parler des MSS ?



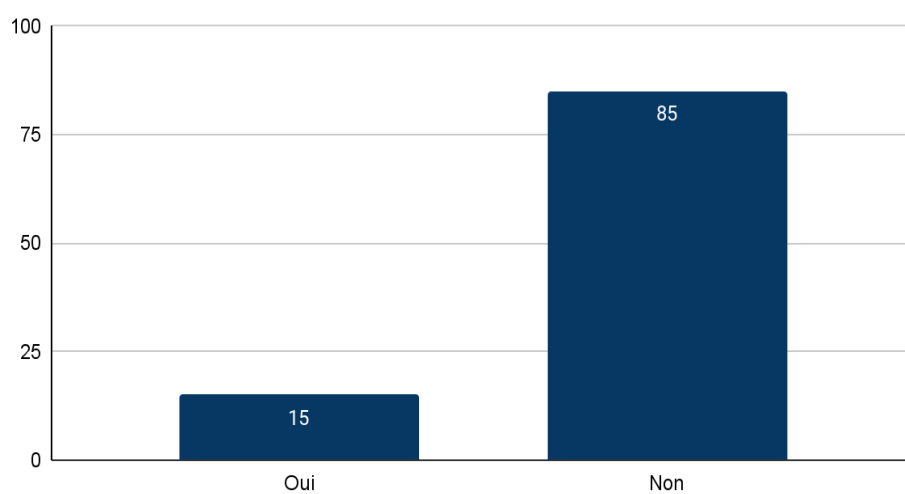
- Question 10 : Avez-vous entendu parler de l'espace de confiance MSSanté ?

Avez vous entendu parler de l'espace de confiance MS santé ?



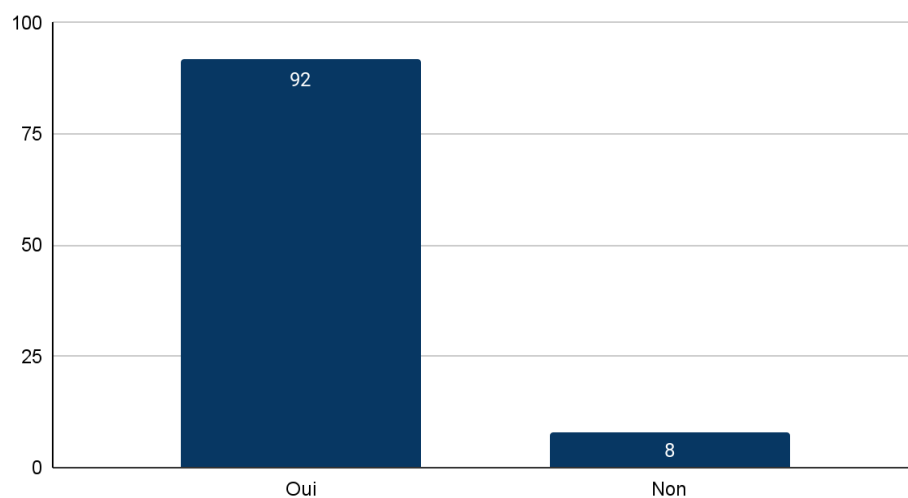
- Question 11 : Savez-vous que cet espace de confiance permet l'interopérabilité des systèmes de messagerie ?

Savez vous que cet espace permet l'interopérabilité des systèmes de messagerie ?



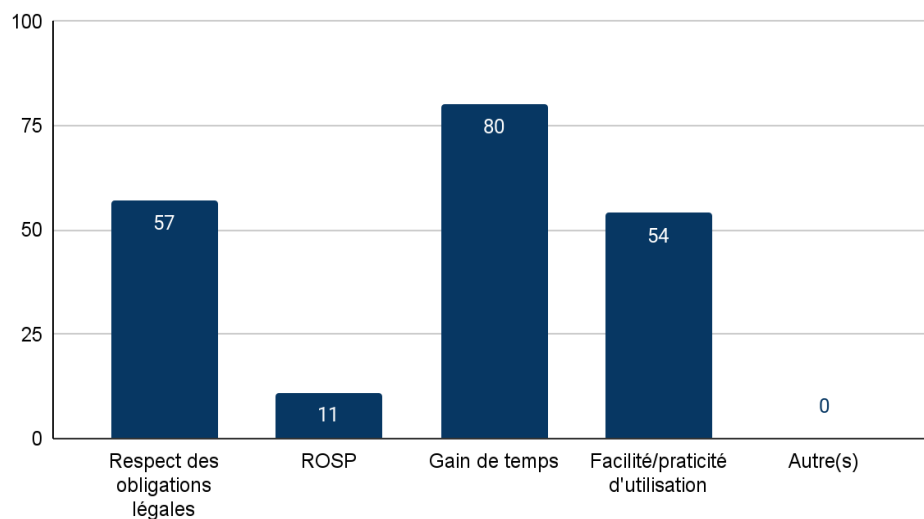
- Question 12 : Avez-vous une MSS ?

Avez vous une MSS ?



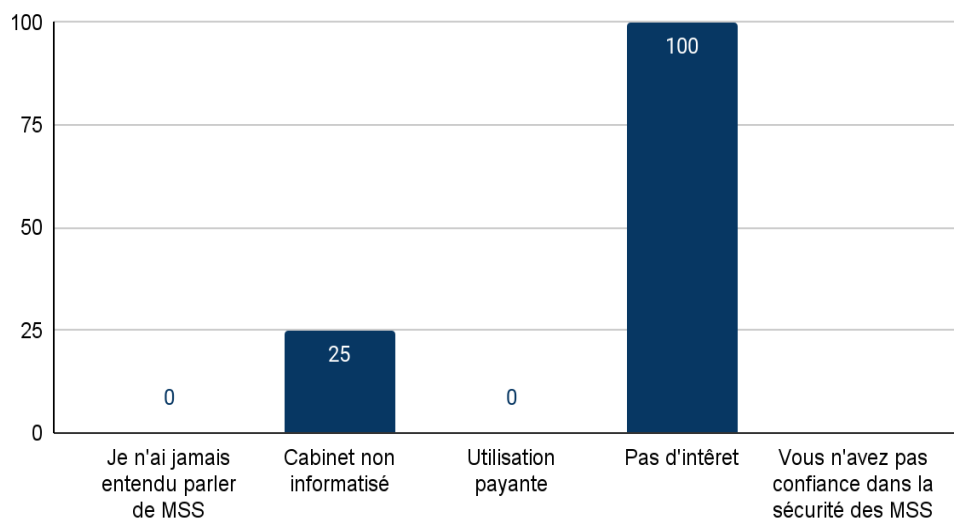
- Question 13 : Si oui, pourquoi avez-vous choisi d'utiliser une MSS ? (passer directement à la question 15)

Si oui, Pourquoi avez vous choisi d'utiliser une MSS ?



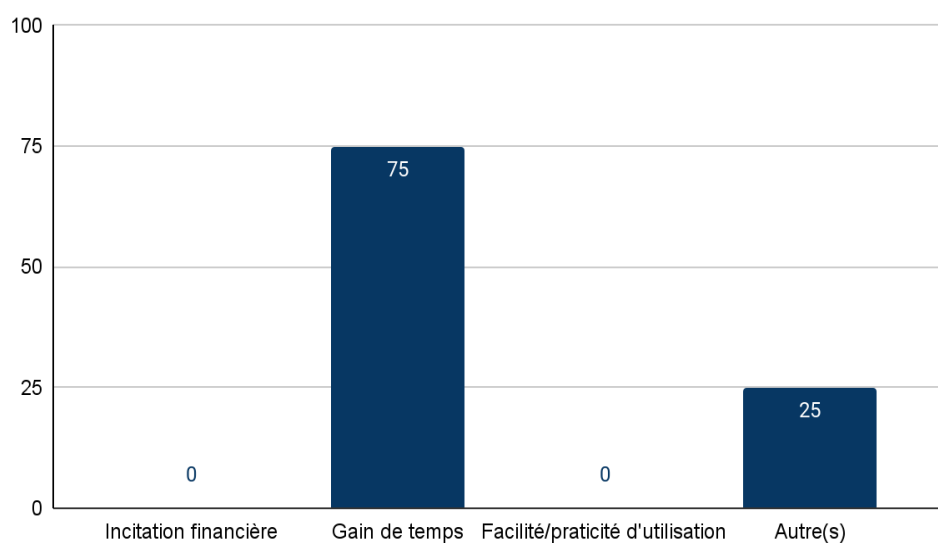
- Question 14 : Si non, pourquoi n'utilisez-vous pas de MSS ?

Si non, pourquoi n'utilisez-vous pas de MSS ?



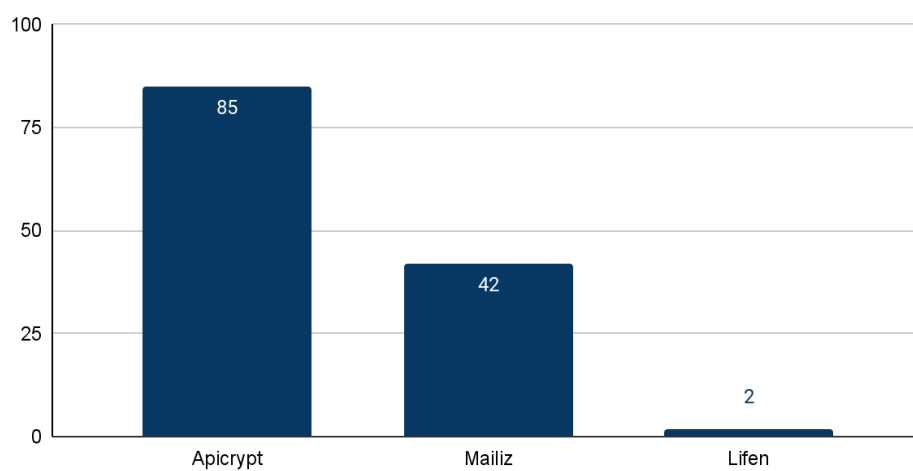
- Question 15 : Qu'est ce qui pourrait vous inciter à utiliser une MSS?

Qu'est ce qui pourrait vous inciter à utiliser une MSS ?



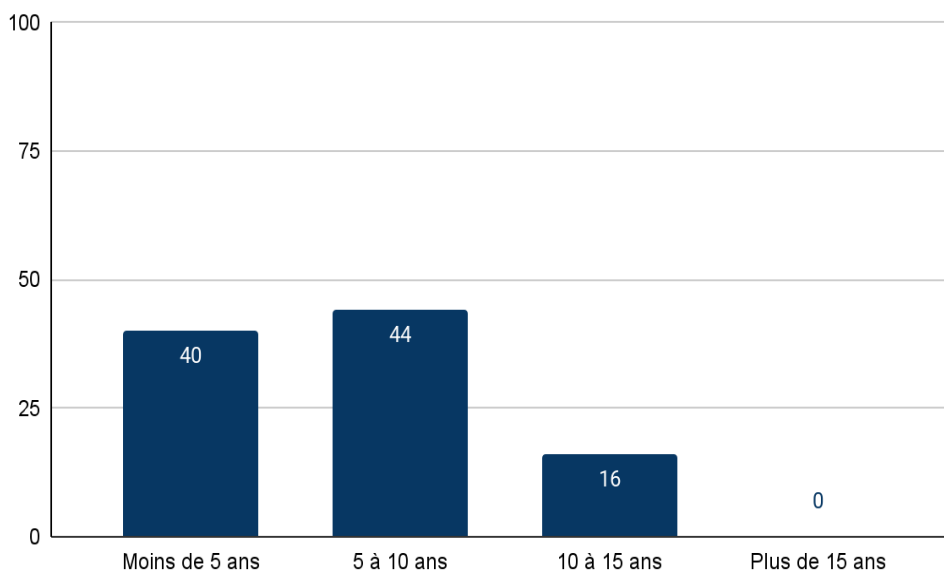
- Question 16 : Quelles MSS utilisez-vous ?

Quelles messageries de santé sécurisées utilisez vous ?



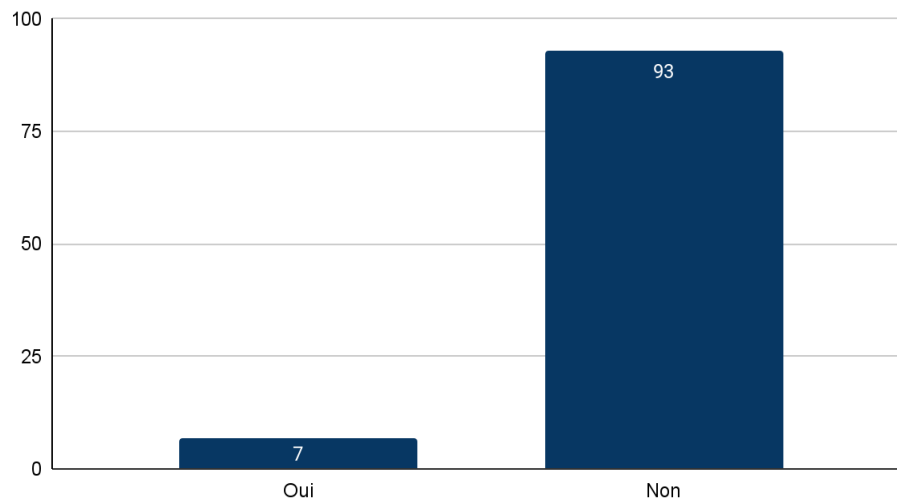
- Question 17 : Depuis combien de temps ?

Depuis combien de temps ?



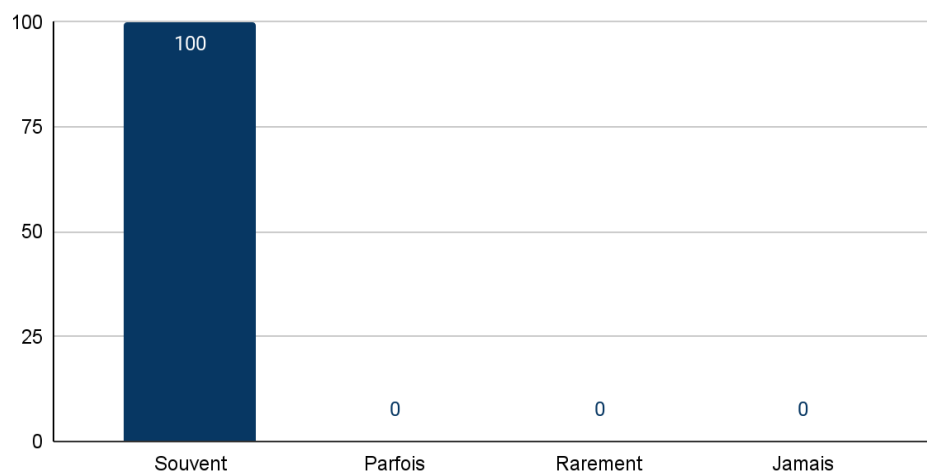
- Question 18 : Une autre personne a-t-elle accès à votre messagerie ? (Par exemple, votre secrétaire)

Une autre personne a-t-elle accès à votre messagerie ?



- Question 19 : Parmi ceux utilisant la MSS, vous l'utilisez pour recevoir des messages ?

Vous utilisez votre MS pour recevoir des messages ?

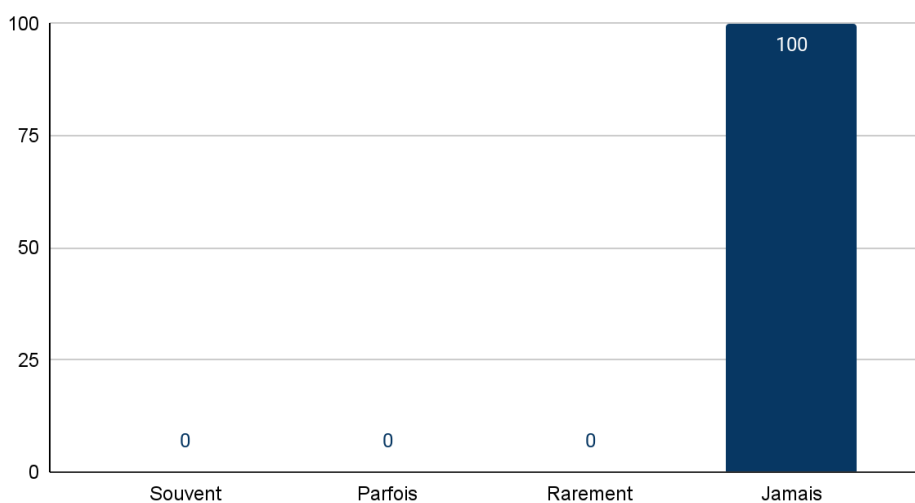


- Question 20 : Avec quels interlocuteurs ? (Tableau ci-dessous)

	Médecins libéraux	Hôpitaux	Radiologues	Laboratoires
Jamais	6 (13%)	0	0	0
Parfois	14 (30,5 %)	6 (13%)	4 (9%)	1 (2%)
Souvent	12 (26 %)	7 (15 %)	10 (22%)	6 (13%)
Toujours	14 (30,5 %)	33 (72%)	32 (69%)	39 (85%)

- Question 21 : Vous utilisez votre MSS pour envoyer des messages ?

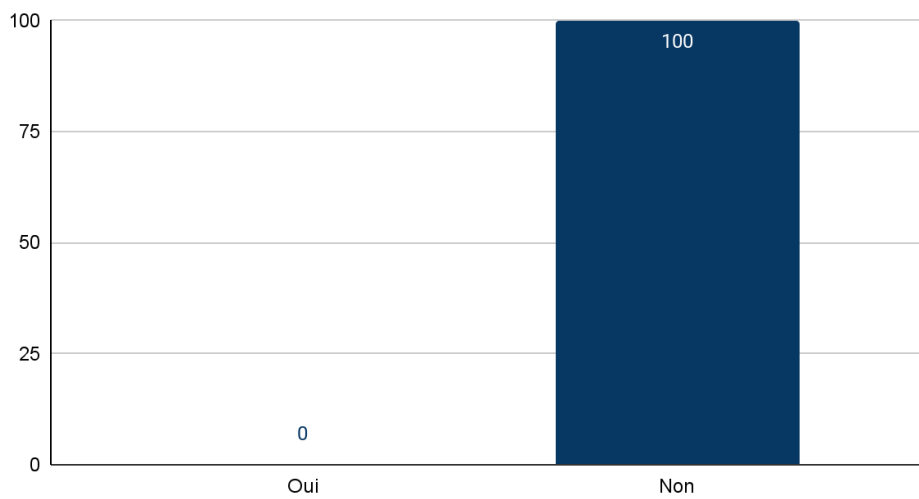
Vous utilisez votre MS pour envoyer des messages ?



- Question 22 : Avec quels interlocuteurs ? (Tableau ci-dessous)

- Question 23 : Utilisez-vous une MSS sur votre téléphone ?

Utilisez vous une messagerie sécurisée sur votre téléphone ?



Discussion

1. Discussion des résultats

Avec le développement du numérique, les médecins se voient proposer de plus en plus de solutions leur permettant de communiquer.

Ces solutions sont déjà utilisées quotidiennement dans leurs vies personnelles et les médecins, dans le prolongement de leurs habitudes tendent à utiliser ces mêmes solutions dans leurs vies professionnelles.

Nous pouvons observer que ces solutions ne sont pas exclusives l'une de l'autre et que les médecins les utilisent concurremment.

Cependant, notre étude montre que certaines solutions sont privilégiées. Ainsi, on constate au travers de nos résultats que l'usage du téléphone est prépondérant comme méthode de communication utilisée par les médecins sans prise en considération du destinataire.

Le courrier électronique et le SMS sont également très utilisés avec toutefois comme particularité pour le SMS de ne pas être employé lors des communications avec les médecins hospitaliers. Il s'agissait déjà d'un constat effectué dans l'étude menée par Yougov pour Kaspersky France en juillet 2019 auprès d'un panel de 1002 professionnels de santé [19].

Le fax, les messageries instantanées et les MSS ne sont quasiment pas utilisés par les médecins. Ces résultats sont concordants avec le panel d'observation des pratiques et conditions d'exercice en médecine générale qui observait que 9 médecins sur 10 avaient recours au téléphone, 6 sur 10 avaient recours au mail et 3 sur 10 aux messageries instantanées. Celui-ci incluait les réponses de 3300 médecins [11]

Il est à noter que par communication, nous entendons le cas où le médecin est en situation d'expéditeur et non de destinataire. Cette précision est importante car du fait des pratiques, la majorité des médecins généralistes sont destinataires de communication par voie de MSS.

Ce défaut d'usage des MSS interpelle au regard des obligations en matière de protection des données et plus spécifiquement en matière de sécurité des échanges.

Notre étude apporte un éclairage sur cette situation. Elle montre que d'une part, une majorité des médecins ne connaît pas précisément ses obligations en matière de protection des données et d'autre part, que parmi ceux considérant connaître lesdites obligations, seule une minorité considère être en conformité avec ces dernières. Nous constatons ainsi que 62% des médecins interrogés ont conscience qu'ils devraient sécuriser leurs échanges mais que seuls 24% pensent y parvenir. Cela semble montrer que l'amélioration des connaissances des médecins sur leurs obligations n'est pas nécessairement corrélée à un plus haut degré de conformité.

D'ailleurs, nous constatons que si la majorité des médecins ont une MSS, le respect des obligations légales n'a été que la seconde motivation de l'adoption d'une MSS et que la première était le gain de temps.

Une grande partie des médecins estime que davantage que le manque de connaissances et de formation sur le sujet, c'est le manque de ressources et de temps qui expliquent leur non-conformité. Ces raisons étaient déjà évoquées pour justifier de la non-conformité des professionnels de santé dans l'étude Yougov de Kaspersky [19].

Seuls 8% des médecins n'ont pas de MSS. Il s'agit de médecins proches de l'âge de la retraite qui ne voient pas l'intérêt de changer leurs pratiques.

Parmi les MSS, Apicrypt est de loin la plus utilisée. Une part importante des médecins ont deux MSS mais ils ont tous indiqué utiliser principalement Apicrypt.

L'étude montre que l'utilisation des MSS est relativement récente, en effet la majorité des médecins ont adopté une MSS il y a moins de 10 ans.

Cette étude révèle une situation qui nous semble particulièrement intéressante à savoir que les médecins n'ont pas recours aux MSS pour envoyer des messages. Ils utilisent leurs messageries uniquement à des fins de réception. Les principaux expéditeurs des messages sont les hôpitaux, les cabinets de radiologie et les laboratoires d'analyse médicale. On constate en effet que la majorité des médecins reçoivent souvent ou toujours leurs transmissions de la part de ces acteurs via leurs MSS. La fréquence de réception de message par MSS de la part d'autres médecins libéraux est bien plus faible. On peut également relever que les médecins interrogés n'ont jamais communiqué par MSS avec d'autres acteurs tels que les infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens. Les catégories d'interlocuteurs sont donc relativement limitées.

2. Discussion de la méthode

Le choix de réaliser cette étude via des entretiens individuels et directifs a limité la possibilité d'interroger un plus grand nombre de médecins. En effet, le recours à de simples questionnaires envoyés par voie postale ou électronique aurait permis d'obtenir davantage de résultats et d'améliorer la puissance de l'étude. Par ailleurs, la contrainte de temps liée à l'organisation d'entretiens individuels a pu dissuader certains médecins d'y participer.

De plus, l'échantillon de l'étude composé de médecins ayant accepté de participer à ces entretiens n'est pas nécessairement représentatif de la démographie médicale dans la région du Nord-Pas-de-Calais.

Cependant, ce type d'étude a l'avantage de permettre l'obtention de réponses plus fidèles à la réalité. Ils nous a en effet été possible d'expliquer en détail les questions du questionnaire, d'expliquer certains termes, d'émettre certains doutes au regard de certaines réponses apportées et de les préciser. Les échanges avec les médecins principalement effectués au sein de leurs cabinets nous ont permis de relever

certaines incohérences entre les réponses données à la volée et les pratiques que nous avons pu observer.

Ainsi, nous pensons que les résultats issus de ce type d'étude sont relativement plus fiables que ceux qui auraient été obtenus via l'envoi de simples questionnaires.

3. Perspectives

Les résultats de cette étude appellent d'autres questionnements. En effet, plusieurs médecins faisant un usage restreint de leurs MSS évoquent la difficulté d'utilisation des MSS et également la difficulté de communiquer par ce canal avec leurs patients.

S'il semble possible d'augmenter le recours aux MSS en sensibilisant les médecins vis-à-vis de leurs obligations et en les formant à l'usage de ces solutions, le principal levier demeure technique. En effet, comme nous le montre l'étude, y compris parmi les médecins pensant connaître leurs obligations en matière de sécurisation des échanges, la connaissance de ces obligations ne suffit pas à les inciter à recourir à une MSS. Il semble donc nécessaire de faciliter l'utilisation des MSS en les intégrant ou en transformant les solutions existantes. A cet égard, le cas de la télémédecine est particulièrement pertinent. De fait, nous avons pu constater grâce à nos échanges avec les médecins que beaucoup d'entre eux utilisaient Doctolib ou Omnidoc pour échanger entre professionnels ou avec leurs patients. Ces solutions ont pour avantages d'être facile d'usage et dans le cas de Doctolib d'avoir été adopté massivement par les patients. Il serait donc pertinent de s'interroger plus en détail sur ce qui fait défaut aux MSS par rapport à ce type de solutions pour s'imposer plus largement. Il est également intéressant de relever que Doctolib propose aux médecins d'intégrer leurs MSS à sa solution Doctolib Pro. Les MSS pourraient ainsi s'inspirer de ces solutions pour améliorer leur taux d'utilisation. Cela permettrait aux médecins de sécuriser leurs échanges sans recourir à plusieurs solutions.

Conclusion

Les médecins généralistes libéraux du Nord-Pas-de-Calais ont à quelques exceptions près une MSS. Une partie importante d'entre eux ont d'ailleurs plusieurs messageries. Toutefois, l'usage qu'ils en font est encore trop limité. En effet, les médecins généralistes libéraux ne semblent utiliser leurs MSS principalement à des fins de réception, de la part d'une poignée d'interlocuteurs.

A défaut d'utiliser de façon systématique leurs MSS, les médecins recourent à d'autres outils de communications numériques tels que le mail ou le SMS. Il semble que les médecins généralistes reproduisent dans leurs pratiques professionnelles les usages issus de leurs habitudes personnelles. Il est donc nécessaire d'accompagner les médecins dans le changement de leurs habitudes et de leurs comportements car le non usage systématique d'une MSS et le recours à des outils non sécurisés les placent en défaut vis-à-vis de leurs obligations en matière de protection des données.

Par ailleurs, il sera intéressant de suivre l'évolution de l'espace MSSanté et notamment du projet de reproduire ce qui a été fait avec les MSS, avec les messageries instantanées. Nous pensons que ce projet est à même de stimuler l'adoption de moyens de communication sécurisée par les médecins généralistes.

Références

- [1] Article 378 - Code pénal (ancien) - Légifrance n.d.
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006490249
(accessed November 12, 2022).
- [2] Article 4.1 du RGPD : Chapitre I - Dispositions générales | CNIL 2018.
<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre1#Article4> (accessed November 12, 2022).
- [3] Conseil national de l'Ordre des médecins. Guide pratique sur la protection des données personnelles. 2018.
- [4] Article 9 du RGPD : Chapitre II : Principes | CNIL 2018.
<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees/chapitre2>
(accessed November 12, 2022).
- [5] Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données - Légifrance n.d.
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000697074> (accessed November 12, 2022).
- [6] Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. n.d.
- [7] Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. n.d.
- [8] Quels sont les grands principes des règles de protection des données personnelles ? | Besoin d'aide | CNIL n.d. <https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/quels-sont-les-grands-principes-des-regles-de-protection-des-donnees> (accessed November 12, 2022).
- [9] Politique générale de sécurité des systèmes d'information de santé (PGSSSI-S). Agence du Numérique en Santé; 2022.
- [10] Communication électronique - définition - Encyclopédie.fr n.d.
https://www.encyclopedie.fr/definition/Communication_%C3%A9lectronique.
- [11] H. Chaput, M. Monziols (DREES), B. Ventelou, A. Zaytseva (AMSE), L. Fressard, P. Verger (ORS Paca), M-C. Bournot, J-F. Buyck, A. Jolivet (ORS Pays de la Loire), F. Zemour (URPS-ML Provence-Alpes-Côte d'Azur), T. Hérault (URML Pays de Loire). E-santé : les principaux outils numériques sont utilisés par 80 % des médecins généralistes de moins de 50 ans. DRESS; 2020.
- [12] SMG, Générale S de la M. Numérique et données de santé : où en est-on ? Qu'en pense le SMG ? SMG Synd Médecine Générale 2022. <https://syndicat-smg.fr/numerique-et-donnees-de-sante-ou-en-est-on-qu-en-pense-le-smg> (accessed November 27, 2022).

- [13] André. Quels avantages à disposer d'une messagerie de santé sécurisée ? Inf Hosp Lex Actual Milieu Méd 2021. <https://www.informationhospitaliere.com/quels-avantages-a-disposer-dune-messagerie-de-sante-securisee> (accessed November 12, 2022).
- [14] Choisir une messagerie sécurisée de santé en 2022 n.d. <https://www.lifen.fr/articles/choisir-une-messagerie-securisee-de-sante?> (accessed November 27, 2022).
- [15] L'espace de confiance MSSanté - Ministère de la Santé et de la Prévention 2021. <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/e-sante/article/l-espace-de-confiance-mssante?> (accessed November 12, 2022).
- [16] Messagerie Sécurisée de Santé n.d. <https://www.corse.ars.sante.fr/messagerie-securisee-de-sante> (accessed November 12, 2022).
- [17] SARL A. APICRYPT - Société n.d. <https://www.apicrypt.org/> (accessed November 27, 2022).
- [18] Messageries sécurisées de santé. 2018.
- [19] Kaspersky. Protection des données de santé : du curatif au préventif. 2019.

Annexes

Annexe 1 – Questionnaire de thèse

QUESTIONNAIRE DE THÈSE

1. Hors consultation, par quels moyens communiquez-vous avec les patients ?
 téléphone SMS Email Messagerie instantanée

2. Par quel moyen communiquez-vous avec les professionnels de santé libéraux ?
 téléphone SMS courrier email messagerie sécurisée
 messagerie instantanée fax

3. Par quel moyen communiquez-vous avec les professionnels de santé hospitalier ?
 téléphone SMS courrier email messagerie sécurisée
 messagerie instantanée fax

4. Dans votre vie quotidienne et personnelle quel type de messagerie utilisez-vous afin de recevoir ou envoyer des messages?
 SMS
 Whatsapp
 Email
 Facebook
 Autre(s) (Préciser)

5. Connaissez-vous précisément et concrètement les mesures du règlement général sur la protection des données ?
 Oui Non

6. Pensez-vous respecter ces obligations ?
 Oui Non

7. Connaissez-vous les obligations en matière de communication et de sécurité des données ?
 Oui Non
8. Pensez-vous respecter ces obligations ?
 Oui Non
9. Avez-vous entendu parler des messageries sécurisées ?
 Oui Non
10. Avez-vous entendu parler de l'espace de confiance MSSanté ?
 Oui Non
11. Savez-vous que cet espace de confiance permet l'interopérabilité des systèmes de messagerie ?
 Oui Non
12. Avez-vous une messagerie de santé sécurisée ?
 Oui Non
13. Si oui, pourquoi avez-vous choisi d'utiliser une messagerie de santé sécurisée ?(passer directement à la question 15)
 Respect des obligations légales
 Incitation financière (ROSP)
 Gain de temps
 Facilité ou praticité d'utilisation
 Autre(s) (préciser)
14. Si non, pourquoi n'utilisez-vous pas de MSS ?
 Je n'ai jamais entendu parler des MSS
 Votre cabinet n'est pas informatisé
 L'utilisation payante des MSS

- Vous ne voyez pas l'intérêt d'avoir une MSS car leur utilisation est encore trop limitée
- Vous n'avez pas confiance dans la sécurité des messageries
- Autre(s) (préciser)

15. Qu'est ce qui pourrait vous inciter à utiliser une MSS?

- Incitation financière
- Gain de temps
- Facilité ou praticité d'utilisation
- Autre(s) (préciser)

16. Quelles messageries de santé sécurisées utilisez-vous ?

- Apicrypt
- Mailiz
- Lifen
- Autre(s) (préciser)

17. Depuis combien de temps ?

- Moins de 5 ans
- 5 à 10 ans
- 10 à 15 ans
- Plus de 15 ans

18. Une autre personne a-t-elle accès à votre messagerie ? (Par exemple, votre secrétaire)

- Oui Non

19. Vous utilisez votre MS pour recevoir des messages ?

- souvent parfois rarement jamais

20. Avec quels interlocuteurs ? (Tableau ci-dessous)

21. Vous utilisez votre MS pour envoyer des messages ?

souvent parfois rarement jamais

22. Avec quels interlocuteurs ? (Tableau ci-dessous)

	Réception			Envoi		
	Parfois	Souvent	Toujours	Parfois	Souvent	Toujours
Médecins libéraux						
Hôpitaux						
Radiologie						
Laboratoire						
Pharmacien						
IDE						
Patient						

23. Utilisez-vous une MS sur votre téléphone ?

Oui Non

Données personnelles :

1. Vous êtes : homme/femme
2. A quelle tranche d'âge appartenez-vous ?
3. Quel mode d'exercice exercez-vous ? Seul/groupe/MSP
4. Vous exercez une activité rurale/semi-rurale/urbaine
5. Depuis combien de temps êtes-vous installé ?
6. Avez-vous un logiciel métier ?
7. Lequel utilisez-vous ?

AUTEUR : Nom : AJOODHA **Prénom :** Alan

Date de Soutenance : 19/01/2023

Titre de la Thèse : Usage des moyens de communication numérique des médecins généralistes : étude quantitative menée auprès des médecins généralistes installés dans le Nord-Pas-de-Calais.

Thèse - Médecine - Lille 2023

Cadre de classement : Médecine Générale

DES + FST ou option : Médecine Générale

Mots-clés : Messagerie sécurisée de santé, Médecin généraliste, Communications sécurisées, RGPD

Résumé :

Introduction :

Avec l'entrée en application du RGPD, les médecins généralistes sont dans l'obligation de sécuriser leurs échanges. Pour ce faire, des messageries sécurisées de santé ont été développées. L'objectif de cette étude est de connaître l'usage des moyens de communication numérique des médecins généralistes.

Matériel et Méthodes :

Une étude quantitative a été menée avec réalisation de 50 entretiens directifs sous la forme d'un questionnaire sur une période de 3 mois du 01/07 au 30/09/22 auprès des médecins généralistes libéraux installés dans le Nord-Pas-de-Calais.

Résultats :

La majorité des médecins ont une messagerie sécurisée de santé, toutefois ils ne s'en servent principalement qu'à des fins de réception. Les médecins continuent d'utiliser des moyens de messagerie non sécurisée bien qu'ils aient majoritairement connaissance des obligations en matière de sécurisation des échanges.

Conclusion :

Il apparaît que les médecins transposent dans leur pratique professionnelle les usages de leurs vies personnelles. Si l'on souhaite favoriser l'adoption des MSS, il est nécessaire d'accompagner les médecins dans le changement de leurs habitudes. Par ailleurs, il paraît important de faciliter l'adoption des MSS en les intégrant davantage avec les solutions déjà utilisées par les médecins.

Composition du Jury :

Président : Monsieur le Professeur Olivier COTTENCIN

Assesseurs : Monsieur le Docteur Nassir MESSAADI

Directeur : Monsieur le Docteur Wassil MESSAADI